

**DELIBERATION N° 2004/12-07 - CLASSES DE MER 2004/2005 - DU 22 MARS AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2005**

Madame LENIZSKI, rapporteur, propose l'examen de l'organisation d'une classe de mer.

Le séjour suivant est envisagé :

- du 22 mars au 1<sup>er</sup> avril 2005, soit 10 jours facturés
- nombre de classes : 1 classe de CM1-CM2
- nombre d'élèves : 23
- école élémentaire Jacques Prévert
- Enseignante participante : Mme KORNBRUST
- Lieu d'accueil : Centre de classes de mer Le Jardin Colonial Ile de Batz (Finistère)

Les modalités d'organisation de cette classe sont conformes aux circulaires ministérielles.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'organisation de cette classe de mer dont le prix du séjour s'élève à 677,61 euros par élève. Le détail financier des diverses dépenses à payer figure en annexe de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de séjour et à payer les acomptes prévus par celle-ci,
- de fixer la participation des familles suivant le tableau ci-après,
- de rappeler que pour les familles envoyant la même année deux enfants en classe de découverte, une réduction de 10% sera accordée sur le montant de la participation familiale à payer par enfant,
- de rappeler que les seules situations et ressources familiales prises en compte pour le calcul de la participation seront celles afférentes à l'année 2003,
- de fixer l'indemnité du personnel enseignant et des adultes accompagnant le séjour selon les termes de l'arrêté du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation du 6 mai 1985,
- d'appliquer les dispositions de la circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2005, imputation M14 6042.255, 6558.255, 6247.255, 611.255.

<b>Quotient familial mensuel Ressources de l'année 2003 déduction faite des 10 et 20% divisées par 12 divisées par nombre de parts fiscales</b>	<b>LUDRES euros</b>	<b>% Coût total du séjour 677,61 euros</b>	<b>Extérieurs euros</b>	<b>% Coût total du séjour 677,61 euros</b>
Moins de 184,95 euros	88,09	13%	426,89	63%
de 184,96 à 238,38 euros	108,42	16%	447,22	66%
de 238,39 à 291,04 euros	128,75	19%	467,55	69%
de 291,05 à 343,86 euros	149,07	22%	487,88	72%
de 343,87 à 396,68 euros	169,40	25%	508,21	75%
de 396,69 à 449,82 euros	189,73	28%	528,54	78%
de 449,83 à 508,02 euros	210,06	31%	548,86	81%
de 508,03 à 555,76 euros	230,39	34%	569,19	84%
de 555,77 à 608,26 euros	250,72	37%	589,52	87%
de 608,27 à 661,39 euros	271,04	40%	609,85	90%
661,40 euros et plus	291,37	43%	630,18	93%